



COALITION PLUS

14 Rue Scandicci
93508 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2024

COALITION PLUS

14 Rue Scandicci
93508 PANTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos au 31 décembre 2024*

Aux Membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COALITION PLUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- le point 4 du paragraphe II « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, expose en page 7, les règles et méthodes comptables relatives au traitement des immobilisations financières. Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de ces postes.
- le point 8 du paragraphe II « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, expose en page 8 les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Nous nous sommes attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des fonds dédiés et des produits constatés d'avance, ainsi que de la cohérence et de la pertinence des informations données en annexe sur ces points.
- dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note IX « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » en page 19 et suivantes de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Tourne,
Le 9 juillet 2025

DocuSigned by:
Jean-Luc BEY
85BDD3A4307A4FD...

P/ DEIXIS,
Jean-Luc BEY
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC Grande Aquitaine

BILAN

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilitisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 971	7 971		
Immobilitisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilitisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilitisations corporelles en cours				
Autres	57 688	57 688		
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilitisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	8 799		8 799	8 799
Prêts	918 842		918 842	1 105 975
Autres				
TOTAL I	993 301	65 660	927 641	1 114 773
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	766 605		766 605	883 119
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	9 803 395		9 803 395	11 753 342
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 006 612		1 006 612	813 337
Charges constatées d'avance	71 954		71 954	132 115
TOTAL II	11 648 565		11 648 565	13 581 913
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				2 664
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	12 641 866	65 660	12 576 206	14 699 350

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	983 887	833 263
Excédent ou déficit de l'exercice	107 033	150 623
Situation nette (sous total)	1 090 919	983 887
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	1 090 919	983 887
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	79 721	70 368
TOTAL II	79 721	70 368
PROVISIONS		
Provisions pour risques	41 148	
Provisions pour charges		
TOTAL III	41 148	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	830 834	1 615 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 027 296	1 241 035
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	296 154	422 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	100 738	105 405
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 095 183	10 259 033
TOTAL IV	11 350 206	13 642 531
Ecarts de conversion Passif (V)	14 212	2 565
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	12 576 206	14 699 350

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 000	15 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 692 823	4 394 894
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 612 254	1 849 660
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 500 660	2 500 100
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	179 479	325 509
Utilisations des fonds dédiés		3 959
Autres produits	35 326	10 338
TOTAL I	11 035 541	9 099 459
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 834 581	2 147 869
Aides financières	4 584 311	4 138 545
Impôts, taxes et versements assimilés	139 866	174 499
Salaires et traitements	1 882 575	1 679 180
Charges sociales	801 378	697 278
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	9 353	7 950
Autres charges	550 414	6 714
TOTAL II	10 802 478	8 852 035
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	233 064	247 424
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	178	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		96 879
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		4 209
Différences positives de change	4 148	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	4 326	101 087
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	251	193 833
Différences négatives de change	5 129	4 055
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	5 380	197 888
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(1 054)	(96 801)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	232 010	150 623
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	146 517	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	146 517	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	230 346	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 148	
TOTAL VI	271 494	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(124 977)	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	11 186 385	9 200 546
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	11 079 352	9 049 923
EXCEDENT OU DEFICIT	107 033	150 623
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	33 708	31 778
Prestations en nature		
Bénévolat	42 701	13 660
TOTAL	76 409	45 438
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	33 708	31 778
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	42 701	13 660
TOTAL	76 409	45 438

ANNEXE

Règles et Méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018)

Les états financiers au 31 décembre 2024 de Coalition PLUS ont vocation à refléter les activités et le patrimoine de l'association selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les états financiers ont été établis conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général,
- au règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC N°2022-04 du 27 juillet 2022 ;
- au règlement ANC 2014-03 du 5 juin modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC N°2018-07 et le règlement ANC N°2020-05 du 24 juillet 2020 ;
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'associations sur secteur sanitaire et social notamment

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association Coalition Internationale Sida, fondée le 20 avril 2008, a pour objet de promouvoir la démarche communautaire qui a pour but d'impliquer les personnes infectées, affectées ou vulnérables à l'infection VIH/sida, tout à la fois dans l'expression de leurs problèmes de santé, dans la définition de leurs besoins, leurs priorités, mais aussi dans la prise de décision, ainsi que la réalisation et l'évaluation des actions de santé visant la lutte contre le VIH/sida dans le cadre d'une approche globale et un objectif de transformation sociale ; de soutenir techniquement et matériellement ses Membres et ses Partenaires afin qu'ils soient en mesure de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions, dans le respect des réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs ; de mener des actions de solidarité internationales, notamment en aidant au développement des organisations non gouvernementales de lutte contre le VIH/sida basées sur la démarche communautaire ; de défendre les intérêts matériels et moraux de l'Union, d'assurer sa représentation et son intervention auprès des instances internationales.

I – Faits caractéristiques de l'exercice

1°) Montée en charges des activités

L'exercice 2024 est une année de transition pour Coalition PLUS, avec la fin de la première phase de PLAS 1, mais également le lancement progressif de nouveaux financements structurants. Malgré ce contexte, Coalition PLUS est parvenue à maintenir une trajectoire financière maîtrisée, avec un résultat représentant presque de 1% des produits de l'exercice.

La clôture du financement PLAS a impliqué l'apurement des engagements résiduels, occasionnant une montée en charge des dépenses sur l'exercice. Le déséquilibre lié à certaines charges exceptionnelles nous a poussé à

recourir davantage aux réserves de dons positionnés sur le fonds de dotation et Coalition PLUS Suisse pour maintenir un résultat excédentaire.

2°) Investissement dans la collecte de rue

Suite à l'arrêt total de l'investissement dans la collecte de rue a été prononcé en 2022, l'année 2024, a été marquée par la reprise du street-marketing avec un investissement à hauteur de 200K€. La charge de la collecte doit être constatée sur l'exercice en cours, il n'est pas possible de l'amortir en la répartissant sur plusieurs exercices.

Les dons issus de la collecte de rue représentent 14% des ressources en 2024.

3°) Renouvellement de convention et signature de nouvelles

L'année 2024 a été principalement marquée par la signature des conventions suivantes :

- ONUSIDA
- La fabrique des dialogues
- RDR

4°) Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice à signaler ayant un impact sur les comptes de l'association.

II – Principes, règles et méthodes comptables

1°) Principes d'établissement des états financiers

Les comptes annuels de l'association COALITION INTERNATIONALE SIDA sont établis en euros au niveau du bilan, du compte de résultat, du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et en milliers d'euros pour le reste de l'annexe.

L'association clôture ses comptes au 31 décembre.

2°) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

3°) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'application des règlements CRC 2004-06 et 2002-10 impose d'effectuer une approche par composants concernant notamment la valorisation des actifs immobiliers et de déterminer les durées d'amortissement de chaque composant en fonction de leur durée d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|--|---------------------|
| - Logiciels : | Linéaire sur 1 an, |
| - Matériel de bureau et informatique : | Linéaire sur 3 ans, |
| - Mobilier : | Linéaire sur 3 ans, |
| - Autres matériels | Linéaire sur 3 ans. |

(cf. Tableau des immobilisations et amortissements p.10 et 11)

4°) Immobilisations financières et autres titres immobilisés

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et hors frais accessoires). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le poste immobilisations financière est principalement constitué par des prêts octroyés à des membres ou à des partenaires. Ces prêts font l'objet d'une convention de prêt prévoyant les conditions d'octroi et de remboursement.

Lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement de prêts octroyés, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

5°) Stocks

L'association n'a pas de stocks

6°) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre 2024.

(cf. Tableau des créances et dettes p. 13)

7°) Soldes en devises

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

8°) Subventions et fonds dédiés

Conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, et pour les subventions notifiées sur un exercice mais non consommées en totalité, la subvention est comptabilisée en produit sur l'exercice de notification et apparaît pour son montant total en classe 74. La partie non consommée fait l'objet d'une écriture de dotation en fonds dédiés qui traduit vis à vis du financeur l'engagement à réaliser sur les ressources affectées.

Concernant les conventions pluriannuelles, la partie rattachée à des exercices futurs reste comptabilisée en produits constatés d'avance.

9°) Apports reçus et versés (avec droit de reprise) dans le cadre des conventions conclues avec les adhérents

a) Conventions conclues avec les membres réguliers

Les apports reçus des membres sont relatifs à l'exercice et sont par conséquent comptabilisés dans les comptes de gestion par l'intermédiaire d'un produit de la classe 75.

Selon le même principe, les apports versés aux membres sont comptabilisés dans un compte de charge de la classe 65.

b) Financement des membres observateurs et partenaires

Les financements des partenaires, à caractère ponctuel, font l'objet de conventions d'apport avec droit de reprise comptabilisés dans un compte de charge de la classe 65.

10°) Provisions

Conformément au règlement ANC n°2018-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'Association a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

11°) Reconnaissance du produit

Les dons reçus et datés de l'exercice sont rattachés à ce même exercice même s'ils sont réellement encaissés dans les jours suivants la fin de cet exercice.

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution.

Les cotisations des membres sont comptabilisées à la signature de la convention.

Les legs et donations sont enregistrés en résultat à la date de la connaissance des fonds et de la validation en conseil d'administration.

III – Informations complémentaires**1°) Provisions**

(cf. Tableau des provisions p.12)

2°) Etats des échéances des créances et dettes

(cf. Tableau des créances et dettes p.13)

3°) Charges à payer

Au 31 décembre 2024, les charges à payer s'élèvent à 312 180 € et se répartissent ainsi :

- Factures non parvenues (compte 4081) : 217 331 €
- Provisions pour Congés Payés (compte 4282) : 61 676 €
- Provisions pour charges sociales sur Congés payés (compte : 4382) : 27 006 €
- Provisions pour charges fiscales sur Congés payés (compte : 4482) : 6 167 €

4°) Factures non parvenues (FNP)

Au 31 décembre 2024, elles se répartissent ainsi :

Désignation	€
FOURNISSEURS	63 730
NOTES DE FRAIS	934
MEMBRES (refacturations)	107 283
COMMISSAIRE AUX COMPTES	45 384
TOTAL	217 331

5°) Produits à recevoir

Au 31 décembre 2024, les produits à recevoir s'élèvent à 331 257 € et se répartissent ainsi :

- Produits à recevoir sur subventions (compte 468700) : 126 000 €
- Produits à recevoir (compte 468770) : 205 257 €

6°) Produits constatés d’avance (PCA)

Au 31 décembre 2024, ils se répartissent sur les lignes suivantes :

Désignation	€
PCA Sidaction	125 598
PCA Agence Française Développement	2 351 141
PCA IMEA	57 500
PCA Onusida	142 404
PCA Proses	2 670
PCA NVF	193 613
PCA Expertise France	4 743 541
PCA UP CITE	50 424
PCA INSERM	1 160 001
PCA Région IDF	40 000
PCA Médecins du Monde	228 291
TOTAL	9 095 183

7°) Charges constatées d’avance (CCA)

Au 31 décembre 2024, elles se répartissent ainsi :

Désignation	€
CCA AUTRES FRAIS DE MISSION	2 279
CCA AUTRES FOURNISSEURS	36 829
CCA CHÈQUES CADEAUX	6 900
CCA FOURNISSEURS AGENCE DE VOYAGE	25 946
TOTAL	71 954

8°) Suivi des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées (en euros)					
Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Report des subventions non utilisées des exercices antérieur (7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		A	B	C	D = A – B + C
Soutien VIH/sida en Algérie (APCS) – Mairie de paris		7950			7 950
Expertise France – PREP Femme 2				9 353	9353
Fondation Québécoise du Sida (FQS)		62 418			62 418
Soutien VIH/sida (AGCS) – AIDES		0			0
TOTAL		70 368	0	9 353	79 721

9°) Effectif de l'association

(cf. Tableau des effectifs p.14)

10°) Autres informations

10°-1) Honoraires du commissaire aux acomptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs à la certification annuelle des comptes 2024 s'élève à 66 600 €.

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs aux Services Autres que La Certification des Comptes s'élève à 34 382 €.

10°-2) Transferts de charges

Au 31/12/2024, les transferts de charges s'élèvent à 179 478 €. Les principaux produits relatifs aux transferts de charges concernent :

- Transferts de charges d'exploitation (refacturation de frais) : 162 411 €
- Indemnités Journalières de la Sécurité Sociales : 17 067 €

10°-3) Rémunération des dirigeants

Rémunération des dirigeants : l'article 20 de la loi 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant plus de 50.000 euros de subvention de l'État ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature. Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des trois plus hauts cadres « dirigeants » salariés, reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

IV – Engagements hors bilan

1°) Engagements donnés

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et de l'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant des engagements de retraite représente 28 517 € au 31/12/2024.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,3 %
- taux de revalorisation : 1,00 %
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- taux de charges sociales : 50 %

2°) Engagements reçus

- Contribution volontaire en nature

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si :

- La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a valorisé les contributions volontaires en natures reçues. Il s'agit des heures de bénévolat effectuées par les salariés des membres.

Ces heures de bénévolat comprennent à la fois des temps passés sur des actions de l'association (formations, accompagnement) et des temps passés autour de la vie associative (conseil d'administrations, bureaux, assemblées générales).

La vie associative représente une part importante du bénévolat car c'est lors de ces événements que les orientations d'activités sont prises.

La valorisation du bénévolat s'élève à 42 701 €.

Cette valorisation repose sur les éléments suivants :

- Nombre d'heure de bénévolat : 3 594 heures effectuées ;
- Le coût horaire de valorisation : 11,88 euros par heure effectuée.

Coalition Internationale Sida a reçu la mise à disposition de salariés de la part de ses membres (liste faite en page 14 de l'annexe) mais ces contributions ne sont à ce jour pas valorisables.

Coalition Internationale Sida a reçu des contributions volontaires en nature pour un montant s'élevant au total à 33 708 € se répartissant ainsi :

- 11 760 € du prestataire Traductéo
- 21 922 € du prestataire IPAC
- 26 € du prestataire ITC traduction

V – Tableau de mouvement des fonds associatifs

Variations des fonds propres	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	833 263	150 623			983 886
Excédent ou déficit de l'exercice	150 623	-150 623	107 033		107 033
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					
TOTAL	983 886	0	107 033	0	1 090 919

L'affectation de l'excédent 2024 sera décidée lors de l'Assemblée Générale de juillet 2025.

VI – Autres informations

1°) Tableau des mouvements des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement, de recherche et dvpt Concession, brevets, logiciels & droits similaires Autres immobilisations incorporelles	7 971					7 971	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	7 971 61 609					7 971 57 688	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	61 609 8 799 1 105 974				3 921	57 688 8 799 918 842	
	1 114 773		100 000		287 132		
			100 000		287 132	927 641	
Total général	1 184 353		100 000		291 053	993 300	

2°) Tableau des mouvements des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et dvpt				
Concession, brevets, logiciels & droits similaires	7 971			7 971
Autres immobilisations incorporelles				
	7 971			7 971
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	61 609		3 921	57 688
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	69 580			65 659

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Concession, brevets, logiciels & droits similaires			
Autres immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Immobilisations corporelles en cours			
Total général			

3°) Tableau des mouvements des provisions inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montants début exercice	Augmentations dotations	Diminutions, reprises	Montants fin exercice
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				

Provisions pour litiges				
Prov. Pour garant. Données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Prov. pour pensions et obligations simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour le renouvellement des immo.				
Prov. pour grosses réparations				
Prov. pour ch. soc. et fisc. sur CP				
Autres provisions pour risques et charges		41 148		41 148
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES (II)		41 148		41 148

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur d'autres immo. Financières				
Prov. sur stocks et en-cours				
Prov. sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS (III)				

Total général (I+II+III)		41 148		41 148
--------------------------	--	--------	--	--------

4°) Tableau des échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts Coalition PLUS Belgique	818 842	204 710	614 132
Prêts HUESPED	100 000	0	100 000
Autres immobilisations financières	0	0	0
	918 842	204 710	714 132
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Fournisseurs avances et acomptes	0	0	0
Fournisseurs membres	0	0	0
Autres créances clients	766 605	766 605	0
Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	1 768	1 768	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 001	25 001	0
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 497	37 497	0
Subventions à recevoir (agences publiques nationales)	5 169 198	2 376 405	2 792 793
Subvention à recevoir (agences internationales)	260 515	260 515	0
Subvention à recevoir (organisations privées)	612	612	0
Groupe et associés	4 166 920	4 166 920	0
Débiteurs/Créditeurs divers			
Autres créances (dont écarts de conversion actif)	39 392	39 392	0
	10 467 507	7 674 714	2 792 793
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	71 954	71 954	0
Total général	11 458 303	7 951 378	3 506 925

ETAT DES DETTES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :	0	0	0	
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	0	0	0	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	714 956	714 956	0	
FNP Factures non parvenues	217 331	217 331	0	
Personnel et comptes rattachés	61 676	61 676	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	167 426	167 426	0	
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	67 052	67 052	0	
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0	0	
Groupe et associés	923 429	923 429	0	
Autres dettes	14 873	14 873	0	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 095 183	6 023 818	3 071 365	
Total général	11 261 926	8 190 561	3 071 365	

5°) Effectifs

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 – Article 24-22)

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres dirigeants	4	
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
TOTAL	42	3

Commentaires :

Il s'agit de l'effectif en nombre de personnes au 31/12/2024.

L'effectif en équivalent temps plein est composé de 40 personnes

L'association ANSS (Burundi) met à disposition à temps complet une chargée de mission mobilisation de Coalition Internationale Sida - (CIS) basées à Bujumbura.

L'association ARAS (Roumanie) met à disposition à 100% de son temps de travail un responsable pôle capitalisation et un chargé de mission capitalisation à temps complet basé à Bucarest.

L'association AIDES (France) met à disposition à temps complet un chargé de mission mobilisation de Coalition Internationale Sida - (CIS) basées en France.

VII – Avantages et ressources provenant de l'étranger

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 impose la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant d'un Etat étranger, d'une personne morale étrangère, d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou d'une personne physique non -résidente en France, à présenter dans l'annexe des comptes annuels :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etats-Unis	180 972
Suisse	58 196
Pays-Bas	333 911

Le règlement ANC n°2108-06 a fixé de nouvelles règles d'élaboration, et ce à compter du 1er janvier 2020. Le règlement dispose que les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la Loi n°91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et par destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la Loi n°91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.
-

Pour l'exercice clos 2024, le compte d'emploi annuel des ressources a été établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Des corrections ont été apportées concernant le compte d'emploi annuel des ressources pour l'exercice 2023. Nous avons travaillé sur une nouvelle méthode de construction du compte de résultat par origine et destination pour 2024.

En nous basant sur 8 différents critères, l'objectif est d'avoir une répartition plus fine des actions réalisées par l'organisme en France et celles réalisées à l'étranger.

Dans un souci d'harmonisation méthodologique, la balance analytique de l'exercice 2023 a été retraitée selon les principes appliqués en 2024, afin de garantir la comparabilité des deux exercices.

Le compte de résultat par origine et destination se décompose de la manière suivante :

Ancienne version :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2024		2023		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	9 871 451	1 436 768	7 806 485	1 787 750	1 - Produits liés à la générosité du public	1 462 254	1 462 254	1 849 660	1 849 660
1.1 Réalisées en France	3 339 521	893 265	6 021 025	105 000	1.1 Cotisation sans contrepartie	-	-	-	-
* Actions réalisées par l'organisme	3 249 521	803 265	5 916 025	-	1.2 Dons, legs et mécénats	1 462 254	1 462 254	1 849 660	1 849 660
PLADOYER	255 195	66 898	515 486	-	- Dons manuels				
ME ASSOCIATIVE	127 199	128 926	729 599	-	- Legs, donation et assurances vie				
COMMUNICATION	29 857	-	65 400	-	- Mécénats				
RECHERCHE dont SESSTIM	2 090 180	280 510	799 886	-					
Sessim	1 577 145	-	-	-					
REFACTURATIONS									
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	701 357	292 268	2 360 150	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
CAPITALISATION	45 733	34 662	231 526	-					
DIRECTION			1 213 979		2 - Produits non liés à la générosité du public	3 156 458		3 639 985	
* Versements à d'autres organismes agissant en France	90 000	90 000	105 000	105 000	2.1 Cotisations avec contrepartie	15 000		15 000	
ADES	90 000	90 000	105 000	105 000	2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
								603 300	
1.2 Réalisées à l'étranger	6 531 930	543 503	1 785 461	1 682 750	2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 500 660		2 500 100	
PLADOYER	1 250 239	96 210	367 787	-	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	640 798		521 585	
ME ASSOCIATIVE	559 045	64 359	15 973	15 084	3 - Subventions et autres concours publics	6 421 155		3 704 848	
COMMUNICATION	5 859	-	-	-					
RECHERCHE	157 284	19 062	132 112	124 755	3 - Reprises sur provisions et dépréciations	146 517	-	6 053	-
REFACTURATIONS	57 024	-	3 470	-	4 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	-	-	-	-
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	4 366 075	323 332	1 151 535	1 434 709					
CAPITALISATION	136 404	40 539	114 584	108 203					
2 - Frais de recherche de fonds	356 590	1 523	235 976	61 910					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	356 590	1 523	235 976	61 910					
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-	-	-					
3 - Frais de fonctionnement	810 162	23 963	1 007 462	-					
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	41 148	-	-	-					
5 - Impôt sur les sociétés	-	-	-	-					
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	-	-	-	-					
TOTAL DES CHARGES	11 079 352	1 462 254	9 049 923	1 849 660	TOTAL DES PRODUITS	11 186 385	1 462 254	9 200 546	1 849 660
4 - Dotations aux provisions et dépréciations					2 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice					3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
Excédent de la générosité du public de l'exercice	107 033		150 653		Déficit de la générosité du public de l'exercice				
TOTAL	11 186 385	1 462 254	9 200 576	1 849 660	TOTAL	11 186 385	1 462 254	9 200 546	1 849 660

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2024		2023		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1- Contributions volontaires aux missions sociales	76 409	76 409	45 438	45 438	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	76 409	76 409	45 438	45 438
Bénévolat	33 708	33 708	45 438	45 438	Bénévolat	33 708	33 708		
Prestations en nature					Prestations en nature				
Dons en nature	42 701	42 701			Dons en nature	42 701	42 701	45 438	45 438
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds					2- Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3- Contributions volontaires au fonctionnement					3- Concours publics en nature	-	-	-	-
					Prestations en nature				
					Dons en nature				
TOTAL	76 409	76 409	45 438	45 438	TOTAL	76 409	76 409	45 438	45 438

Version corrigée :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2024		2023		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	9 871 451	1 436 768	7 887 699	1 675 808	1 - Produits liés à la générosité du public	1 462 254	1 462 254	1 849 660	1 849 660
1.1 Réalisées en France	3 339 521	893 265	2 719 789	1 037 252	1.1 Cotisation sans contrepartie				
*Actions réalisés par l'organisme	3 249 521	803 265	2 614 789	932 252	1.2 Dons, legs et mécénats				
PLAIDOYER	255 195	66 898	236 055	153 330	- Dons manuels	1 462 254	1 462 254	1 849 660	1 849 660
VIE ASSOCIATIVE	127 199	128 926	107 524	107 524	- Legs, donation et assurances vie				
COMMUNICATION	29 857		56 881		- Mécénats				
RECHERCHE - dont SESSTIM	2 090 180	280 510	1 519 260	296 461					
Sesstim	1 577 145		883 226						
REFACTURATIONS				-					
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	701 357	292 268	573 868	288 285	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
CAPITALISATION	45 733	34 662	121 199	86 651					
DIRECTION	-		-		2 - Produits non liés à la générosité du public	3 156 458		3 099 986	
* Versements à d'autres organismes agissant en France	90 000	90 000	105 000	105 000	2.1 Cotisations avec contrepartie	15 000		15 000	
AIDES	90 000	90 000	105 000	105 000	2.2 Parrainage des entreprises				
1.2 Réalisées à l'étranger	6 531 930	543 503	5 167 911	638 556	2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 500 660		584 684	
PLAIDOYER	1 250 239	96 210	661 526	83 267	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	640 798		2 500 302	
VIE ASSOCIATIVE	559 045	64 359	760 828	35 319	3 - Subventions et autres concours publics	6 421 155		4 246 942	
COMMUNICATION	5 859	-	9 391	-					
RECHERCHE	157 284	19 062	360 814	74 063	3 - Reprises sur provisions et dépréciations	146 517			
REFACTURATIONS	57 024	-	3 470	-	4 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs			3 959	
ANIMATION ET SOUTIEN AUX RESEAUX	4 366 075	323 332	3 252 146	383 652					
CAPITALISATION	136 404	40 539	120 540	62 255					
2 - Frais de recherche de fonds	356 590	1 523	235 976	-					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	356 590	1 523	235 976	-					
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés									
3 - Frais de fonctionnement	810 162	23 963	926 248	173 852					
3.1 Réalisées en France									
3.2 Réalisées à l'étranger									
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	41 148								
5 - Impôt sur les sociétés									
TOTAL DES CHARGES	11 079 352	1 462 254	9 049 923	1 849 660	TOTAL DES PRODUITS	11 186 385	1 462 254	9 200 546	1 849 660
4 - Dotations aux provisions et dépréciations					2 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice					3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs				
Excédent de la générosité du public de l'exercice	107 033		150 623		Déficit de la générosité du public de l'exercice				
TOTAL	11 186 385	1 462 254	9 200 546	1 849 660	TOTAL	11 186 385	1 462 254	9 200 546	1 849 660

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
CHARGES PAR DESTINATION (en euros)	2024		2023		PRODUITS PAR ORIGINE (en euros)	2024		2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public		Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
EMPLOIS DE L'EXERCICE					RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1- Contributions volontaires aux missions sociales	76 409	76 409	45 438	45 438	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	76 409	76 409	45 438	45 438
Bénévolat	33 708	33 708	13 660	13 660	Bénévolat	33 708	33 708	13 660	13 660
Prestations en nature					Prestations en nature				
Dons en nature	42 701	42 701	31 778	31 778	Dons en nature	42 701	42 701	31 778	31 778
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds					2- Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3- Contributions volontaires au fonctionnement					3- Concours publics en nature	-	-	-	-
					Prestations en nature				
					Dons en nature				
TOTAL	76 409	76 409	45 438	45 438	TOTAL	76 409	76 409	45 438	45 438

Le compte d’emploi des ressources collectées auprès du public se décompose de la manière suivante :

Ancienne version :

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public					
EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 436 768	1 787 750	1 - Produits liés à la générosité du public	1 462 254	1 849 660
1.1 Réalisées en France	90 000	105 000	1.1 Cotisation sans contrepartie	-	-
* Actions réalisées par l'organisme	-	-			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	90 000	105 000	1.2 Dons, legs et mécénats	1 462 254	1 849 660
			- Dons manuels	1 462 254	1 849 660
1.2 Réalisées à l'étranger	543 503	1 682 750	- Legs, donation et assurances vie	-	-
* Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénats	-	-
* Versements à d'autres organismes agissant en France	543 503	1 682 750			
2 - Frais de recherche de fonds	1 523	61 910	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 523	61 910			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
3 - Frais de fonctionnement	23 963				
TOTAL DES EMPLOIS	1 462 254	1 849 660	TOTAL DES RESSOURCES	1 462 254	1 849 660
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	-		3 - Utilisations de fonds dédiés de l'exercice		
Excédent de la générosité du public sur l'exercice			Déficit de la générosité du public sur l'exercice		
TOTAL DES EMPLOIS	1 462 254	1 849 660	TOTAL DES RESSOURCES	1 462 254	1 849 660
			Ressources reportées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	-	-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- Contributions volontaires aux missions sociales	76 409	45 438	1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	76 409	45 438
Réalisées en France			Bénévolat	33 708	13 660
Réalisée à l'étranger	76 409	45 438	Prestations en nature		
			Dons en nature	42 701	31 778
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3- Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	76 409	45 438	TOTAL	76 409	45 438

Version corrigée :

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public					
EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 436 768	1 675 808	1 - Produits liés à la générosité du public	1 462 254	1 849 660
1.1 Réalisées en France	90 000	105 000	1.1 Cotisation sans contrepartie	-	-
* Actions réalisés par l'organisme	-	-			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	90 000	105 000	1.2 Dons, legs et mécénats	1 462 254	1 849 660
			- Dons manuels	1 462 254	1 849 660
1.2 Réalisées à l'étranger	543 503	638 556	- Legs, donation et assurances vie	-	-
* Actions réalisés par l'organisme	-	-	- Mécénats	-	-
* Versements à d'autres organismes agissant en France	543 503	638 556			
			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - Frais de recherche de fonds	1 523				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 523				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
3 - Frais de fonctionnement	23 963	173 852			
TOTAL DES EMPLOIS	1 462 254	1 849 660	TOTAL DES RESSOURCES	1 462 254	1 849 660
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	-		3 - Utilisations de fonds dédiés de l'exercice		
Excédent de la générosité du public sur l'exercice			Déficit de la générosité du public sur l'exercice		
TOTAL DES EMPLOIS	1 462 254	1 849 660	TOTAL DES RESSOURCES	1 462 254	1 849 660
			Ressources reportées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	-	-
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023		2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- Contributions volontaires aux missions sociales	76 409	45 438	1-Contributions volontaires liées à la générosité du public	76 409	45 438
Réalisées en France			Bénévolat	33 708	13 660
Réalisée à l'étranger	76 409	45 438	Prestations en nature		
			Dons en nature	42 701	31 778
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3- Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	76 409	45 438	TOTAL	76 409	45 438

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois, d'une part, et l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, d'autre part.

1°) Présentation des ressources collectées auprès du public

Les ressources présentées dans le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public regroupent les comptes comptables suivants (K€) :

Compte comptable	Libellé	2023	2024	variation (€)	variation (%)
75430000	Dons virements permanents	1 634	1 462	-172	-11%
75450001	Collecte de fonds (Suisse)	216	150	-66	-31%
Total ressources collectées auprès du public		1 850	1 612	-238	-13%

Les Ressources Collectées auprès du Public constituent 14 % du total des produits de l'association en 2024. Cette part est en baisse de 6 points (20% en 2023) et diminue tout de même en valeur de près de 238 K€ (-13%). Cette baisse résulte de la diminution du volume des dons, qui passent de 1 850 K€ à 1 612 K€ en 2024. Nous constatons d'après le CROD que les charges de collecte sont passées de 189 K€ en 2023 à 189 K€ en 2023 en raison de l'arrêt en milieu d'année 2021 des programmes de street-marketing dans un contexte incertain du secteur de la collecte (crise sanitaire notamment).

Les produits et autres collectes de fonds pour 150 K€ en 2024 sont constituées de reversements dans le cadre des partenariats conclus avec Coalition PLUS Suisse relatifs à la conduite d'opérations de collecte de rue. Par hypothèse comme il s'agit de dons collectés auprès du public par Coalition PLUS pour le compte direct de Coalition Internationale Sida - (CIS), il a été décidé de le présenter dans les ressources collectées auprès du public au niveau du CROD et CER et non comme un apport privé de l'association Coalition PLUS Suisse.

2°) Présentation des emplois

Les emplois sont composés de lignes budgétaires d'activité qui correspondent à la comptabilité analytique de Coalition Internationale Sida - (CIS), le plan analytique reflétant quant à lui les axes stratégiques votés par son Conseil d'Administration.

La comptabilité analytique est donc un outil de gestion et d'aide à la décision politique de Coalition Internationale Sida - (CIS).

Elle permet la construction de son budget annuel à travers la mise en œuvre des activités menées par le Secrétariat permanent (plaidoyer, recherche communautaire, appui technique, communication, collecte de fonds et vie associative) et le financement des activités des associations adhérentes de Coalition Internationale Sida - (CIS) selon leur statut (membres ou partenaires) au regard des textes qui régissent les conditions d'adhésion et l'organisation de la vie associative de Coalition Internationale Sida - (CIS).

a) Les activités de Coalition Internationale Sida - (CIS) et ses adhérents

- Promouvoir la démarche communautaire qui a pour but d'impliquer les personnes infectées, affectées ou vulnérables à l'infection à VIH/sida, tout à la fois dans l'expression de leurs problèmes de santé, la définition de leurs besoins, leurs priorités, mais aussi dans la prise de décision, ainsi que la réalisation et l'évaluation des actions de santé visant la lutte contre le VIH/sida dans le cadre d'une approche globale et un objectif de transformation sociale ;
- Soutenir techniquement et matériellement ses membres et ses partenaires afin qu'ils soient en mesure de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions, dans le respect des réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs ;
- Mener des actions de solidarité internationales, notamment en aidant au développement des organisations non gouvernementales de lutte contre le VIH/sida basées sur la démarche communautaire ;
- Défendre les intérêts matériels et moraux de Coalition Internationale Sida - (CIS), d'assurer sa représentation et son intervention auprès des instances internationales.

Promotrice de la démarche communautaire dans la lutte contre le VIH/sida, Coalition Internationale Sida - (CIS) a donc vocation à s'élargir à de nouvelles associations partageant ses valeurs et sa démarche.

Ces dernières auront la possibilité, sous réserve du respect d'un certain nombre de critères énoncés dans la charte de Coalition Internationale Sida - (CIS), de devenir membres et de bénéficier ainsi d'un soutien matériel et financier ainsi que d'une voix délibérative.

En outre, Coalition Internationale Sida - (CIS) a également vocation à soutenir techniquement et matériellement des associations désireuses de devenir membres mais ne remplissant pas la totalité des critères du label. Elles auront alors le statut de partenaires c'est-à-dire bénéficiant de l'appui technique et matériel et d'une voix consultative au sein de la coalition.

b) Modalités de répartition du financement des emplois

Les ressources de Coalition Internationale Sida - (CIS) sont composées :

- des apports annuels par les membres (22% en 2024), principalement l'association AIDES, membre fondateur, qui a pris un engagement politique en mobilisant un apport financier annuel à Coalition Internationale Sida - (CIS) ;
- de la collecte de fonds (14% en 2024) ;
- de subventions publiques et privées (56% en 2024) ;
- des cotisations des adhérents (0% en 2024) ;
- des autres produits et transferts de charges (7% en 2024)

c) L'affectation des ressources au financement des emplois :

Les emplois sont présentés en 3 axes principaux :

- Les missions sociales,
- Les frais de collecte
- Les frais de fonctionnement

Les montants de charges affectés aux trois axes sont obtenus à partir de la comptabilité analytique intégrée au système comptable, qui permet d'identifier les charges affectées aux différentes actions menées par l'association et donc au final d'identifier par les charges par destination (missions sociales, en France et à l'étranger, frais de collecte et frais de fonctionnement).

Les produits directs obtenus des financements (subventions publiques ou privées) sont affectés aux différents projets.

En ce qui concerne les ressources issues de la générosité du public à affecter sur les trois axes, l'association utilise la méthode suivante :

- 50% des frais de collecte sont financées par les ressources issues de la générosité du public.
- L'apport versé à Aides de 105 K€ est totalement financé par la générosité du public (cf missions sociales réalisées en France),
- Le solde restant des ressources collectées auprès du public sont affectés aux missions sociales réalisées à l'étranger au prorata du poids pondéré des dépenses effectuées par mission sociales sur le total des dépenses effectuées à l'étranger.

Le solde restant à financer sur les actions, donc après affectation des produits directs et des ressources collectées auprès du public est alors financé par l'apport annuel de l'Association Aides.

- Les missions sociales

En 2024, les charges affectées aux missions sociales représentent 89% (9871 K€) du total des charges de l'association contre 87 % (7887 K€) en 2023.

Nous constatons cependant que les missions sociales ont été financées par la générosité liée au public à hauteur de 1436 K€ (soit 14.5% du montant total des missions sociales) contre 1675 K€ en N-1 (soit 21.2 % du montant total des missions sociales).

La quote part des ressources liées à la générosité liée au public qui finance les missions sociales s'élève 98% du total des ressources liées à la générosité du public contre 91% en 2023.

- Les frais de recherche de fonds

Ces frais comprennent majoritairement :

- les honoraires de sociétés spécialisées dans la gestion de donateurs,
- les honoraires de prestations de société spécialisées dans la collecte dans la rue,
- le coût des salariés du service,

Les frais de recherche des fonds passent de 2.6% du total des emplois à 3.2 % en 2023. En effet les frais de collecte ont été fortement ralentis depuis 2021.

Les frais de collecte sont financés à hauteur de 50 % par les ressources liées à la générosité liée au public, ce qui représente un montant de 1K€ pour 2024 (soit 0.1 % du total des ressources liées à la générosité du public en 2024 contre 0% en 2023).

- Les frais de fonctionnement

On y retrouve dans ce poste :

- Les fonctions supports : la direction, les services financiers (comptabilité, contrôle de gestion), le commissariat aux Comptes, la paye, le secrétariat, la gestion des ressources humaines, les services généraux, etc...
- Les différents coûts liés au fonctionnement du siège social (assurances, loyers et charges locatives, entretien / maintenance, photocopieurs, affranchissements / téléphone, courrier, fournitures, services bancaires et frais financiers, etc...),
- La vie associative (Conseil d'Administration, Bureau, Président etc...)

A noter que depuis l'exercice 2023, le coût de la Direction est présenté dans les missions sociales.

Il convient de préciser qu'aucun frais de fonctionnement n'est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En effet, les frais de fonctionnement sont essentiellement financés par l'apport annuel de Aides ainsi que par les subventions publiques et privées conformément aux conventions.

- Les dotations aux provisions

Ce poste regroupe les dotations aux provisions constatées sur l'exercice de toutes natures (exploitations, financières et exceptionnelles). A titre d'exemple, on y trouve les provisions pour risques et charges, pour dépréciation des créances ou des immobilisations.

- Les engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit des montants de subventions et/ou de dons manuels qui n'ont pas été utilisés sur l'exercice en cours mais dont l'utilisation a été reportée à un exercice ultérieur. En d'autres termes, il s'agit des dotations sur fonds dédiés.

- Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Au 31/12/2024, l'ensemble des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 0 K€. Idem en 2023 et 2022.

En effet et par construction budgétaire, toutes les ressources collectées auprès du public sont utilisés sur l'exercice de collecte.

- Les contributions volontaires en nature

La valorisation du volontariat figure dans la partie « Valorisation des contributions volontaires en nature » en pied du Compte d'Emploi Annuel des Ressources Collectées auprès du Public.

Selon l'article 211-2 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucrative, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si :

- La nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Conformément à la réglementation, l'association a valorisé les contributions volontaires en nature reçues. Il s'agit des heures de bénévolat effectuées par les administrateurs des membres.

Ces heures de bénévolat comprennent à la fois des temps passés sur des actions de l'association (formations, accompagnement) et des temps passés autour de la vie associative (conseil d'administrations, bureaux, assemblées générales).

La vie associative représente une part importante du bénévolat car c'est lors de ces événements que les orientations d'activités sont prises.

La valorisation du bénévolat s'élève à 42 701 €.

Cette valorisation repose sur les éléments suivants :

- Nombre d'heure de bénévolat : 3 594 heures effectuées ;
- Le coût horaire de valorisation : 11,88 euros par heure effectuée.

Coalition Internationale Sida a reçu la mise à disposition de salariés de la part de ses membres (liste faite en page 14 de l'annexe) mais ces contributions ne sont à ce jour pas valorisables.

Coalition Internationale Sida a reçu des contributions volontaires en nature pour un montant s'élevant au total à 33 708 € se répartissant ainsi :

- 11 760 € du prestataire Traductéo
- 21 922 € du prestataire IPAC
- 26 € du prestataire ITC traduction